

CALENDRIER 2022 DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE MI-AW / MI-ASSR / MI-SIGD (SIMO & BIG DATA)

Ce calendrier indique la procédure à suivre pour tous les candidats aux Licences professionnelles *Métiers de l'Informatique* (AW / ASSR / SIGD) ouvertes uniquement en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en formation continue).

Tous les candidats sont invités à consulter le site d'information de la licence professionnelle :
<https://www-info.iut2.univ-grenoble-alpes.fr/licence-pro-mi/>

Les personnes relevant de la formation continue (salariés, demandeurs d'emploi ou personnes désirant reprendre leurs études), doivent en plus de leur dépôt de dossier de candidature, contacter le secrétariat du département informatique à cette adresse :

alternance-info@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

DATES IMPORTANTES	
15 FEVRIER 2022	OUVERTURE DE LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE SUR INTERNET https://www-info.iut2.univ-grenoble-alpes.fr/licence-pro-mi/modalites-pedagogiques/candidater/
31 MARS 2022	CLOTURE DES CANDIDATURES
DU 8 AVRIL 2022 AU 14 AVRIL 2022	ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES CANDIDATS PRÉSELECTIONNÉS <i>Attention : les dates de rendez-vous pour les entretiens seront envoyées par mail à partir du 6 avril. Inutile de téléphoner pour obtenir un rendez-vous</i>
15 AVRIL 2022	NOTIFICATION PAR MAIL AUX CANDIDATS DES RÉSULTATS DE LA COMMISSION D'ADMISSION <i>Attention : l'admission d'un candidat en alternance est toujours sous réserve d'une proposition de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage qui doit être ensuite validée par nos soins</i>
A PARTIR DU 16 AVRIL 2022	CONSTITUTION DE LA PROMOTION DE LA LP MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE <i>en fonction des confirmations et des contrats signés</i>
SEPTEMBRE 2022	RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Les candidats ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne ne peuvent candidater que s'ils sont déjà résidents en France et s'ils disposent d'une autorisation de travail



Procédure complémentaire éventuelle du 25 avril au 24 juin 2022. Les dossiers de cette procédure complémentaire seront étudiés dans la limite des places laissées vacantes par les candidats de la 1^{ère} session.